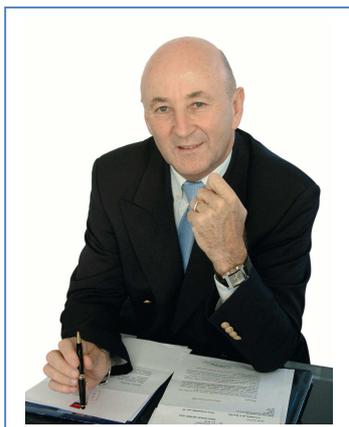




Communication sur le Progrès - 2009



« Créé il y a 23 ans, le Groupe Samsic rassemble aujourd'hui 54 000 salariés et 20 000 clients autour de la même conception du service. Propreté, Emploi, Sécurité, Environnement, Métiers Techniques et Services à la Personne, notre offre de prestations complémentaire réalise un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros.

Cette réussite trouve sa force dans les valeurs fondatrices de Samsic : la valeur du travail mais aussi l'engagement pour le développement durable et la conjugaison du savoir-faire et du savoir-être.

Etre partenaire du Global Compact de l'ONU est une continuité logique de notre politique économique, sociale et environnementale. Nos actions quotidiennes répondent aux principes du Global Compact. L'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ainsi que l'organisation de nos prestations dans le respect de notre planète sont au cœur de cette communication sur le progrès 2009. D'autres chantiers sont en cours, tendant toujours à améliorer l'environnement socio-économique de notre groupe. »

Christian ROULLEAU Président Directeur Général renouvelle son engagement et celui de l'ensemble du groupe en faveur du Pacte Mondial et de ses 10 principes fondamentaux.



PRINCIPE ILLUSTRE N° 6 Poursuite de l'engagement 2008

Bilan de l'engagement 2008

L'engagement du Groupe Samsic en faveur des personnes en situation de handicap, motivé par la volonté d'agir de manière responsable tant sur le plan social qu'économique, se décline aujourd'hui dans l'ensemble des activités du groupe.

S'assurer de l'adéquation entre nos postes de travail et les situations handicapantes des personnes permet de ne pas fragiliser davantage la santé des personnes concernées et de servir et satisfaire les partenaires du Groupe Samsic, conformément à ses engagements.

Cette exigence a permis à Samsic de traduire son engagement en actes grâce à :

- des actions récurrentes de sensibilisation et de formation pour l'ensemble des équipes,
- un partenariat ciblé avec des associations de personnes handicapées,
- une adhésion des établissements et agences et surtout leur implication dans cet engagement,
- et au soutien continu de la Direction Générale et de la Direction des Ressources Humaines.

	Objectifs 2007	Entre mars 2007 et avril 2008	Entre mai 2008 et février 2009
PROPRETE	150	170 CDI	64 CDI
SECURITE	100	65 C DI	42 CDI
INTERIM	150 ETP *	250 personnes déléguées soit 50 personnes à temps plein ; 42 personnes formées	328 personnes déléguées soit 70 personnes à temps plein ; 97 personnes formées

*ETP : équivalent temps plein

De plus, au cours de cette période, 45 salariés ont pu être maintenus en emploi alors que les services de santé au travail avaient acté un risque d'inaptitude.



Axes de progrès 2009



Le Groupe Samsic avait énoncé sa volonté de maintenir cette dynamique d'intégration de personnes en situation de handicap au sein du Groupe, et ce, de façon pérenne.

Christian Roulleau, PDG du groupe, a donc signé le 15 juin 2009 une nouvelle convention de trois ans avec l'Agefiph. Celle-ci est destinée à poursuivre les engagements de Samsic en matière d'insertion de personnes en situation de handicap, avec une dimension qualitative réaffirmée.

Cette nouvelle convention, reflet de la confiance qu'accorde l'Agefiph au Groupe Samsic, a démarré le 1^{er} mars 2009 et

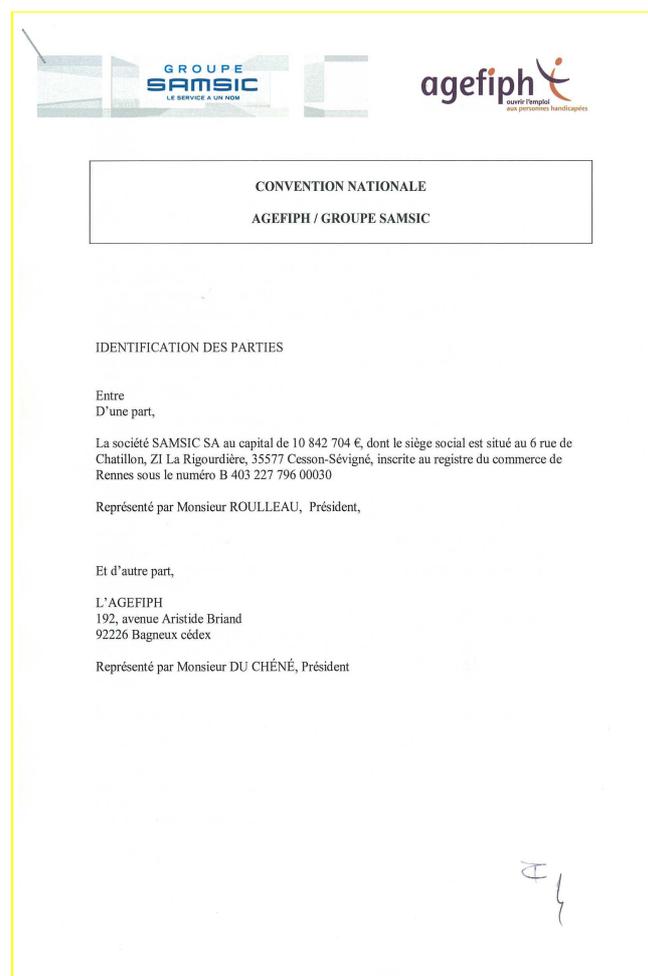
durera jusqu'au 29 février 2012.

L'esprit de ce nouvel engagement s'inscrit dans la droite ligne de ce que ce qui a déjà été réalisé, tout en renforçant les dispositifs afin d'offrir la pérennité de l'emploi aux personnes en situation de handicap.

Ces nouveaux engagements se déclinent comme suit :

- Pour l'activité Intérim : déléguer 150 équivalent temps plein et offrir le retour à l'emploi par la formation des personnes en situation de handicap,
- Pour l'activité Sécurité : intégrer 150 nouvelles personnes en situation de handicap en CDI ,
- Pour l'activité Propreté : intégrer 250 nouvelles personnes en situation de handicap en CDI,
- Pour le Groupe, en filigrane sur les différentes activités : renforcer encore davantage la pérennité des insertions qui sont réalisées en accentuant le suivi des salariés en situation de handicap, et favoriser les contrats en alternance dans le cadre des nouvelles embauches.

Avec cette nouvelle convention, le Groupe Samsic réaffirme donc sa volonté de développer une politique d'emploi qualitative des personnes en situation de handicap.





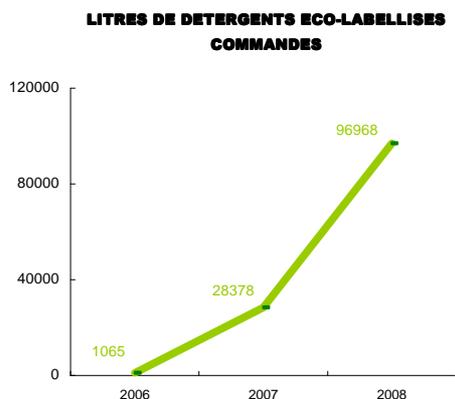
PRINCIPES ILLUSTRES N° 8 & 9 : Poursuite de l'engagement 2008

Des engagements forts ont été pris en 2008 à travers l'utilisation de technologies plus respectueuses de l'environnement, et donc plus respectueuses de la santé de nos collaborateurs. Samsic Propreté s'était engagé, pour la fin d'année 2008 à substituer 30% de son volume (litres) de produits d'entretien courants par des détergents ayant reçu l'éco-label européen.

Entre novembre et décembre 2008, plus de 40% des produits d'entretien courants commandés arboraient la fleur, symbole du label écologique européen.

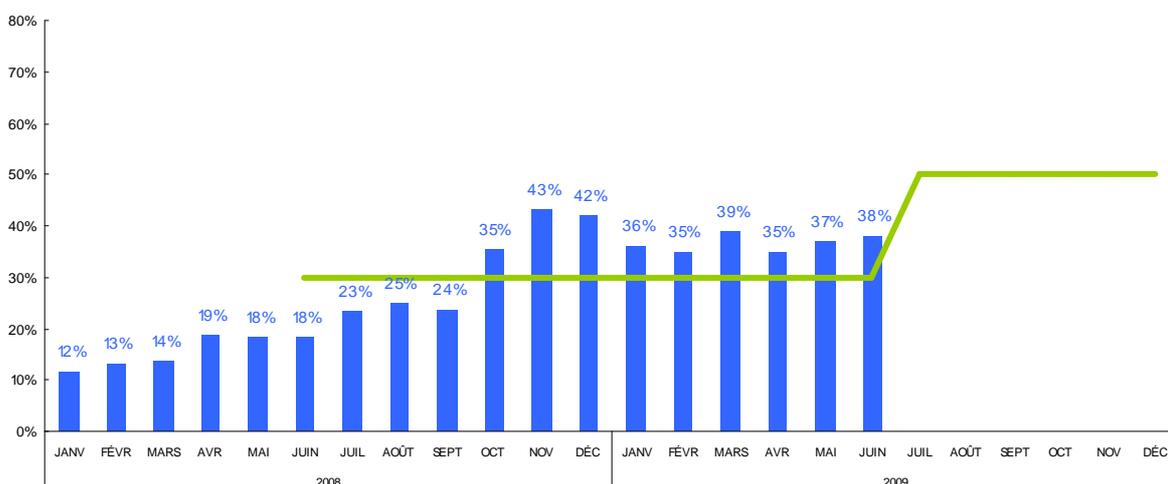
Cet engagement a pu se traduire en acte grâce à :

- des sensibilisations et formations constantes à tous les niveaux de l'entreprise (opérationnels et fonctionnels),
- une dynamique de substitution volontaire de la part de l'ensemble des établissements Samsic Propreté,
- et au soutien continue de la Direction des Achats, moteur de la substitution des produits de nettoyage « traditionnels » par des produits écolabellisés.





PART DE PRODUITS ECOLABELLISES DANS LES COMMANDES DE NETTOYANTS



Souhaitant maintenir cette dynamique et poursuivre ses efforts, Samsic Propreté s'engage à commander 50% de produits écolabellisés, d'ici juillet 2010.

Participation à l'éco-conception du service de propreté

En partenariat avec Samsic Propreté, l'EME (Ecole des Métiers de l'Environnement - Rennes) et EVEA (conseil en éco-conception - Nantes) ont concouru et ont été sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets orchestré par l'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

L'objectif de ce projet est d'identifier, sur son cycle de vie, les impacts majeurs de l'activité de nettoyage industriel afin de définir un référentiel de bonnes pratiques environnementales.

L'étude portera sur deux secteurs clés des marchés publics, à savoir, le Tertiaire et la Santé, et de surcroît, suffisamment significatifs pour le secteur privé.

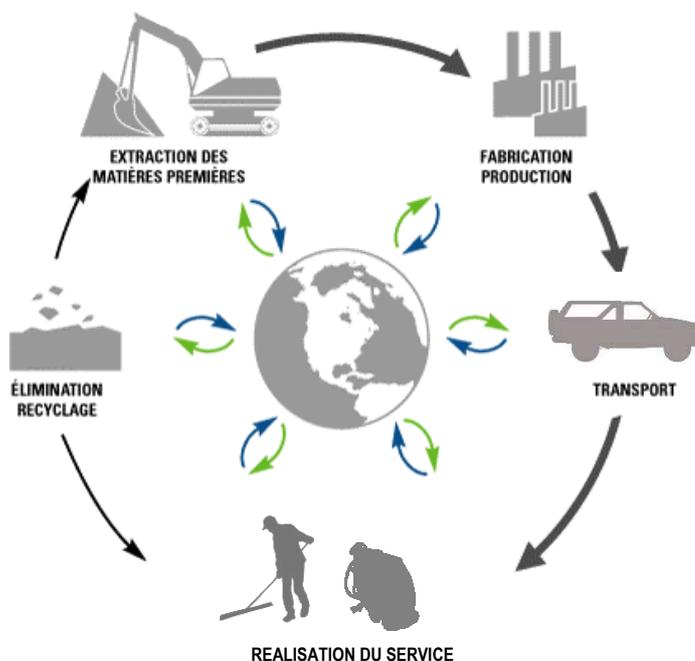
A l'heure actuelle, les démarches affichant le souci du respect de l'environnement se développent dans le domaine du service de nettoyage en faisant référence à des actions plus ou moins avancées :

- La certification ISO 14001, gage d'une amélioration continue,
- L'utilisation d'équipements ou de produits de nettoyage « plus écologiques » ou faisant l'objet d'écolabels ou équivalents,
- L'adhésion aux programmes d'appui au développement durable comme le pacte mondial l'ONU.



Dans ce contexte, les partenaires du projet souhaitent aller plus loin en étudiant les impacts environnementaux de l'activité de nettoyage sur son cycle de vie et proposer une offre de services respectant l'environnement non sur la base d'une autodéclaration, mais de critères susceptibles d'être utilisés pour la création d'un écolabel de services visé par une tierce partie.

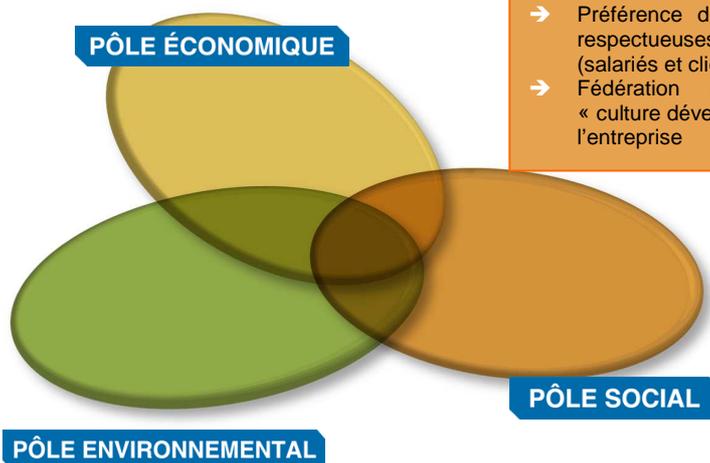
Les équipes de travail, guidées par l'EME avec le soutien d'EVEA, étudieront entre autre chez Samsic Propreté l'ensemble du cycle des procédés de nettoyage faisant appel à tous les moyens techniques nécessaires (énergie, produits, matériels et auxiliaires, effluents et déchets, transport...). Au terme de cette recherche, les 3 partenaires remettront leurs conclusions à l'ADEME qui pourra étudier, avec l'ensemble des acteurs représentatifs, la création éventuelle d'un label environnemental spécifique aux prestations de service de ce secteur...





Retombées attendues du projet Enviropropre :

- Fidélisation des clients / attrait de nouveaux prospects de plus en plus sensibilisés à un choix responsable de leurs fournisseurs/sous-traitants
- Gains économiques sur la gestion des flux entrants (matières et produits nécessaires, etc.) et sortants (rejets, déchets, émissions, etc.)



- Préférence de méthodologies d'entretien plus respectueuses de la santé des collaborateurs (salariés et clients)
- Fédération des salariés autour de la « culture développement durable » de l'entreprise

- Diminution des impacts environnementaux des prestations de propreté à travers :
 - une meilleure gestion des flux entrants (ex. : eau, matériels, produits d'entretien, gants...) et sortants (ex. : eaux usées, déchets matériels, bidons souillés, gants usagés)
 - la préférence de méthodologies d'entretien plus respectueuses de l'environnement